

Conseil Communal Séance du 28 mars 2022

Réponse à l'interpellation de Madame Véronique DEMBOUR et
de Quentin le BUSSY

Objet : Terrasses HORECA

Madame la Conseillère

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour cette interpellation.

Comme vous le dites, la Ville a fait son maximum pour aider les commerçants à traverser cette période très difficile.

De très nombreuses terrasses ont été autorisées, parfois sur des endroits insolites comme des places de stationnement.

Ces extensions ne posaient pas de problème quand l'activité de la ville était ralentie par le confinement.

Aujourd'hui, avec le retour de la foule nombreuse, des conflits peuvent survenir aux endroits où les cheminements ont été réduits.

Nous sommes donc en train d'analyser tous les dossiers, qui se comptent en centaines.

Une des difficultés que nous rencontrons est que certains établissements ont fermé ou déménagé depuis 2 ans, sans que les exploitants ne démontent leur terrasse éphémère.

De même, avec la réouverture intérieure, certaines extensions ne se justifient plus si on les met en balance avec la place qu'elles occupent sur certains espaces exigus.

Cela nous oblige à effectuer une visite sur terrain avant de prendre une décision.

Soyez en tout cas assuré que nous agirons dans l'intérêt de tous, qu'ils soient commerçants ou riverains.